



DONNER DU SENS ET DE LA VALEUR
À VOS INVESTISSEMENTS



REPUBLIQUE FRANÇAISE



CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE Part D

Leaders français privilégiant une politique sociale responsable.



Avertissement

Ce document d'information est à caractère promotionnel, il ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de Palatine Asset Management. Il peut être modifié à tout moment sans préavis. Les informations contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources internes ou externes et considérées comme dignes de foi. Palatine Asset Management attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les performances passées présentées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures des OPC cités. Palatine Asset Management ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de ou des OPC cités dans ce document. Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Il est rappelé ici que tout investissement financier comporte des risques (les risques de marché, le risque de capital, le risque de change) pouvant se traduire par des pertes financières. Dès lors, Palatine Asset Management recommande, préalablement à tout investissement, au destinataire du présent document de lire attentivement les prospectus des OPC, tenus disponibles gratuitement à son siège social sis 86 rue de Courcelles, Paris 75008 ou sur son site internet www.palatine-am.com et de s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires lui permettant de fonder sa décision d'investissement, notamment au regard de ses conséquences juridiques et fiscales.

Palatine AM : 30 ans de gestion engagée auprès des investisseurs

30 ans de présence auprès des investisseurs

Changement de nom agréé par l'AMF en 2005

100% filiale de la Banque Palatine



26
collaborateurs



Actifs sous gestion
5,7 Md€
31/08/2023



Filtre ESG et/ou label ISR
sur les fonds actions grandes capitalisations

Signataire des principes pour l'investissement responsable des Nations Unies

CLIENTS

- Institutionnels (Caisses de retraite, Compagnies d'assurance, ...)
- Multi-gérants et Family offices
- Banques privées
- Banques et assurances digitales
- Conseils indépendants, CGP, CGPI

CLASSES D'ACTIFS

- Toutes capitalisations France et Europe
- Obligations d'entreprises court et moyen terme
- Gestion sous mandat et multi-gestion
- Monétaire standard et court terme

STYLES DE GESTION

- Valeurs de croissance
- Filtre ESG et label ISR sur les fonds actions grandes capitalisations
- Label relance sur les petites capitalisations
- Intégration ESG sur les fonds taux et sur la gestion sous mandat

UNE VISION DURABLE ET LONG-TERME DE LA VALEUR DES ENTREPRISES

L'ISR au centre de nos ambitions

Gestion actions
françaises, européennes,
large et mid caps

10 fonds

1,0 MD€ d'actifs sous gestion*

Gestion obligataire
et monétaire axée sur
les émetteurs

8 fonds

4,4 MD€ d'actifs sous gestion*

Gestion sous mandat
intégrant les critères
E.S.G

4 fonds

625 mandats

0,3 MD€ d'actifs sous gestion*

FINANCER L'ÉCONOMIE RÉELLE À TRAVERS UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE

5,7 MDS D'ACTIFS SOUS GESTION*

*Au 31 août 2023

Le cœur de notre offre actions : thématiques et priorités E, S et G

THEMATIQUE	PRIORITE ESG	OPC	ODD* PRIS EN COMPTE
 Sauvegarde de la planète	Environnement (article 8 SFDR)	 Palatine Planète	   
 Emploi en France	Social (article 8 SFDR)	 Conservateur Emploi Durable	
 Emploi en Europe	Social (article 9 SFDR)	 Palatine Europe Sustainable Employment	   
 Entreprises familiales	Gouvernance (article 8 SFDR)	 Palatine Entreprises Familiales ISR	
 Leaders américains	Gestion ISR (article 8 SFDR)	Palatine Amérique	   

DONNER DU SENS ET DE LA VALEUR À VOS INVESTISSEMENTS

NOTRE CONVICTION: LA CROISSANCE DURABLE EST LE LEVIER ESSENTIEL DE PERFORMANCE A LONG TERME

Note (*) : le nom d'Objectifs de développement durable (ODD) (en anglais : *Sustainable Development Goals*, ou SDGs) est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030.

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE : un processus de sélection renforcé



Bruno VACOSSIN
Gérant de Conservateur
Emploi Durable

Délivrer de la performance financière en utilisant les indicateurs de responsabilité en matière d'emploi comme stratégie d'investissement.

Utiliser le levier social comme source de performance financière

Des mesures d'impact

- création d'emplois de qualité en France
- mesure la part des entreprises qui contribuent aux ODDs
- En s'appuyant sur nos analystes internes et les notes sociales de VIGEO et Humpact. Au total environ une centaine de métriques suivies



Marie-Pierre
GUERN

Classification AMF	Actions Françaises
Label	ISR (label étatique)
Classification SFDR	Article 8



Pas de pauvreté



Égalité des sexes



Bonne santé et bien-être



Travail décent



Inégalités réduites



Éducation



Industrie, innovation et infrastructure

1 La stratégie d'investissement responsable de PAM

2 L'emploi durable

3 Notre processus d'investissement

4 Le Portefeuille

5 Souscrire

1

La stratégie d'investissement responsable de PAM

Stratégie d'investissement responsable de PAM

1 Une **conviction** forte : l'**ESG** est un **levier** de performance financière de **LT**.

Si la réduction de l'impact environnemental est désormais synonyme de performance financière à LT, on a encore tendance à minorer l'impact d'une **gestion sociale de qualité** dans la **création de valeur économique** à LT.

Or le social, et l'emploi en particulier sont une **opportunité** financière à **LT** => c'est une **compétence durable** de l'entreprise, créatrice de valeur ajoutée.

De plus, rendre l'économie plus verte ne pourra pas se faire aux dépens de la question sociale => **la « transition juste*»**.

2 PAM est une filiale à 100% de la banque Palatine (elle-même filiale à 100% du groupe BPCE), le partenaire des ETI (entreprises de taille intermédiaire) atouts clé de la **réindustrialisation des territoires**.

3 La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'intégrer davantage les questions sociales dans les décisions financières : prise de conscience que le **capital humain** est la ressource naturelle **la plus importante** d'une entreprise.

*Concept approuvé lors la convention-cadre de nations unies sur les changements climatiques dans l'Accord de Paris (2015) et la conférence sur le climat de Katowice (COP24 - 2018).

L'investissement durable de Palatine AM

Objectif durable

Contribuer de manière significative à un objectif environnemental ou social

1. Contribution significative à un objectif environnemental ou social

- Ex sociale : La contribution est jugée significative si l'indicateurs d'impact est supérieur à son indice de référence.

Ex environnemental : La contribution est jugée significative si l'entreprise a une part de CA aligné aux ODD définis par les NU.

Principe de DNSH

Limiter l'impact négatif des investissements sur 16 PAI (14 obligatoires + 1 environnemental + 1 social)

2. Respect du principe « Do Not Significant Harm »

- Exclusion des sociétés ayant les impacts quantitatifs les plus négatifs

Ex PAI 1 : Exclusion des 10% des sociétés les plus émettrices

- Exclusion des sociétés dont les politiques de prévention ne respectent pas les règles fixées par Palatine AM

Ex PAI 10 : Exclusion des sociétés non signataires du Global Compact et/ou n'ayant pas de politique solide de contrôle du respect des principes des NU et des principes de l'OCDE.

Pratiques de bonne gouvernance

S'assurer que les sociétés ont mis en place des pratiques de bonne gouvernance

3. Vérification des pratiques de bonne gouvernance :

- Exclusion des valeurs dont la notation du pilier gouvernance est inférieure à 5/20.

NB : PAM utilise une combinaison d'approches pour considérer ces PAI et est tributaire de la disponibilité de données fiables

2

L'Emploi Durable

Investir dans le capital humain : c'est créer de la valeur pour l'entreprise

Attirer
les **talents**

Monter
en **compétence**

Améliorer
la **productivité**

Former

Réindustrialiser
et **relocaliser**

Développer des
économies locales

Améliorer
l'empreinte carbone

Maîtriser les chaînes
de production

Être **plus réactif** vis-à-vis
de la demande des consommateurs
(réduction des délais de livraison...)

Améliorer l'**image** auprès des
consommateurs

L'emploi durable

L'emploi de qualité : une approche multidimensionnelle



Flexibilité



Bien-être



Salaire décent



Communication avec le management et les pairs



Ethique et Valeurs



Opportunités et carrière

La qualité de l'emploi est favorable à la croissance économique

Un cercle vertueux

Création d'emplois
de qualité

Amélioration performance
économique

Productivité,
Compétitivité, Rentabilité

La valeur ajoutée pour l'entreprise : améliorer la compétitivité

Relation positive entre emploi de qualité et création de valeur



Santé et sécurité

- ✓ Réduction des coûts liés aux accidents du travail



Satisfaction des employés

- ✓ Productivité augmentée
- ✓ Moins de rotation du personnel



Culture d'entreprise et management

- ✓ Engagement salarial plus important



Diversité

- ✓ Plus grande rétention des talents
- ✓ Innovations favorisées
- ✓ Culture agile

Les enjeux du marché de l'emploi

La gestion des enjeux sociaux est vertueuse

Corrélation positive entre bien être au travail et performance financière

Meilleure
productivité

Engagement
de l'équipe

Image
employeur
améliorée

Economie
des
ressources

Maintien du
capital
intellectuel

3

Notre processus d'investissement

Notre processus de sélection durable

1

FILTRE ISR

Définition de l'univers ESG

- Politiques d'exclusions des entreprises controversés, des armes controversées, du pétrole, du tabac et du charbon thermique (20% CA ou 10MT extraites ou 5GWh produits)
- Une approche ISR « Best in Class » avec notes ESG moyennes $\geq 12/20$
 - Gouvernance
 - Ethique des affaires
 - Ressources Humaines
 - Droits Humains
 - Environnement
 - Relation avec la société

120 valeurs françaises

2

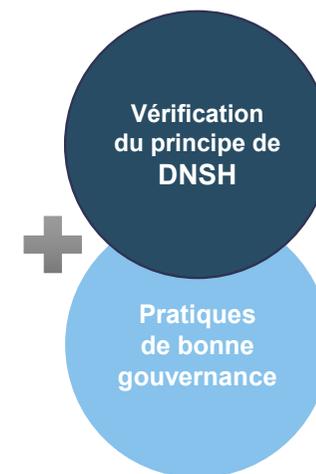
SELECTION DES INVESTISSEMENTS DURABLES

2.1

Contribution sociale

- Création nette d'emplois en Europe
- Emploi des jeunes, l'apprentissage et l'alternance
- Maintien dans l'emploi des séniors
- Intégration des personnes en situation de handicap
- Parité femmes-hommes
- Qualité de l'emploi
- Partage de valeur
- Transparence des données et des informations
- Engagement sur les ODDs de l'ONU
- Diversité des collaborateurs
- Achats responsables et sociaux

100 valeurs



Score « Emploi » ≥ 2

Vérification du DNSH de Palatine AM : 16 PAI

PAI climatiques	Autres PAI environnementaux	PAI sociaux	PAI additionnels environnemental et social
<ol style="list-style-type: none"> Vérification des trajectoires climatiques des sociétés et de leur certifications (SBTi/ CDP*) Sélection quantitative <ul style="list-style-type: none"> PAI 1/2/3 : Exclusion des 10% des sociétés les plus émettrices PAI 4 : Exclusion des sociétés dont plus de 50% du CA provient des énergies fossiles PAI 5 : Exclusion des sociétés produisant plus de 50% d'énergie non renouvelable ou consommant que de l'énergie non-renouvelable. PAI 6 : Exclusion des 10% des secteurs les plus intensifs 	<ul style="list-style-type: none"> PAI 7 : Vérification des politiques de préservation de la biodiversité et de l'impact de la société sur la biodiversité. PAI 8 : Vérification de la contribution à l'ODD 6 et/ou de la politique de gestion de l'eau et des rejets dans l'eau. PAI 9 : Vérification de la contribution à l'ODD 12 et/ou de la politique de gestion des déchets et de son efficacité à réduire significativement les déchets produits par la société et plus particulièrement les déchets dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> PAI 10 : Exclusion des entreprises ayant connues des controverses matérielles et répétées. PAI 11 : Exclusion des sociétés sans mécanisme de contrôle des principes des NU ou des principes directeurs de l'OCDE. PAI 12/13 : Exclusion des 10% des sociétés ayant les pratiques les moins paritaires. PAI 14 : Exclusion des sociétés impliquée dans les armes à sous-munition et les mines anti-personnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> PAI II.2 : Pollution atmosphérique : Sélectionné pour pénaliser le secteur de l'aéronautique dont l'impact climatique est fortement mis en cause. Exclusion des 3% les plus pollueurs. PAI III.15 : Lutte contre la corruption et les actes de corruption : Incidence majeure pour Palatine AM. Elle doit donc faire l'objet d'un suivi particulier. Exclusion des sociétés dont les scores de lutte contre la corruption sont inférieures à 20/100.

* SBTi : Science-based Targets Initiative
CDP : Carbon Disclosure Project



Définition des pratiques de bonne gouvernance de Palatine AM

Capacité des dirigeants à rendre compte de leur gestion aux différentes parties prenantes

Traitement équitable de l'ensemble des actionnaires

Pratiques de bonne gouvernance

Séparation des pouvoirs, indépendance des administrateurs, existence d'organes de contrôle et transparence

Suivi des controverses

Notre méthodologie d'analyse fondamentale

3

ANALYSE FINANCIERE FONDAMENTALE

Approche FONDAMENTALE

Une vision long terme de la croissance

- Enjeux digitaux
- Enjeux démographiques
- Enjeux environnementaux

Analyse QUALITATIVE

Privilégier les entreprises en situation oligopolistique

Fort pricing power et part de marché élevée

Capacité de la société à délivrer des résultats > attentes

Analyse QUANTITATIVE

Ratios financiers : valorisation attractive

Bilan avec endettement maîtrisé

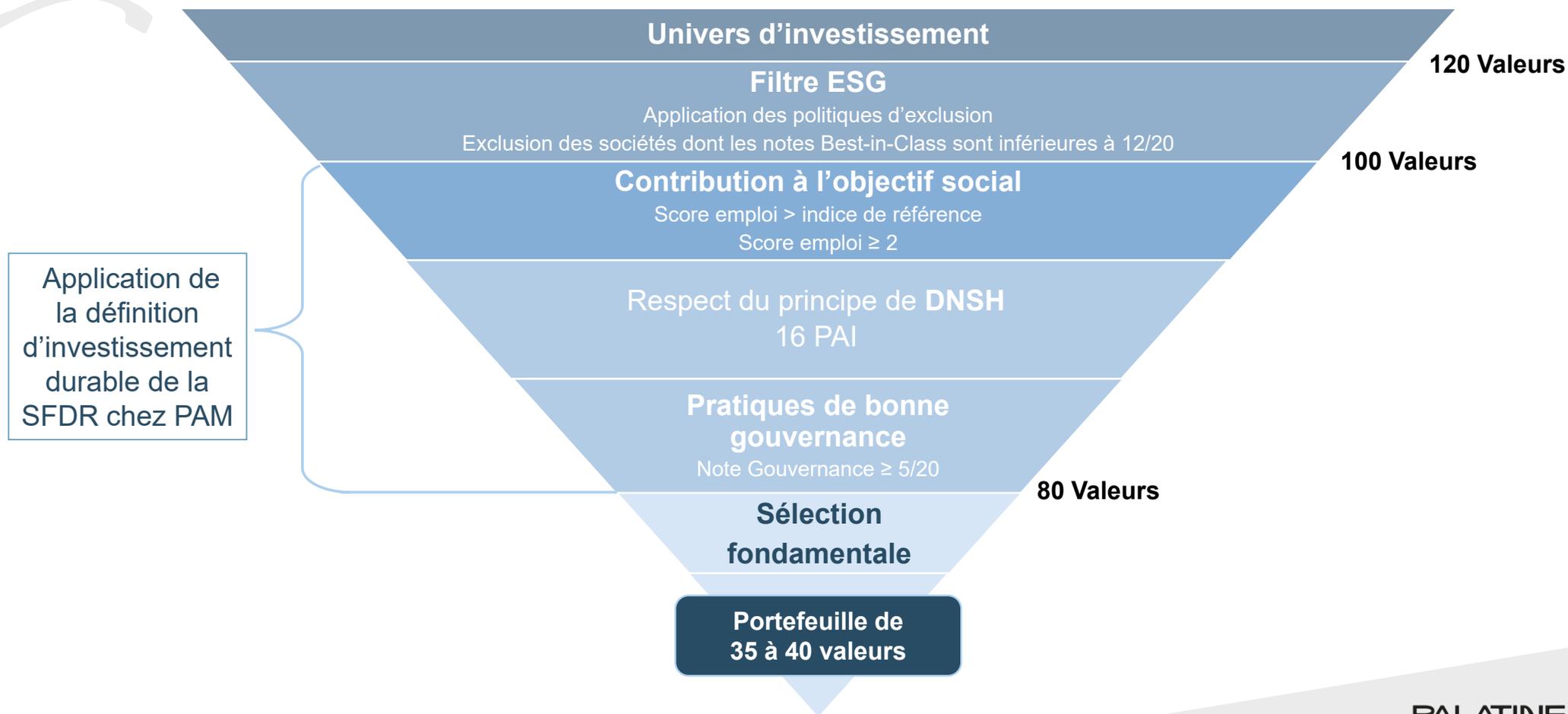
Construction du portefeuille

Un prix cible > 10%

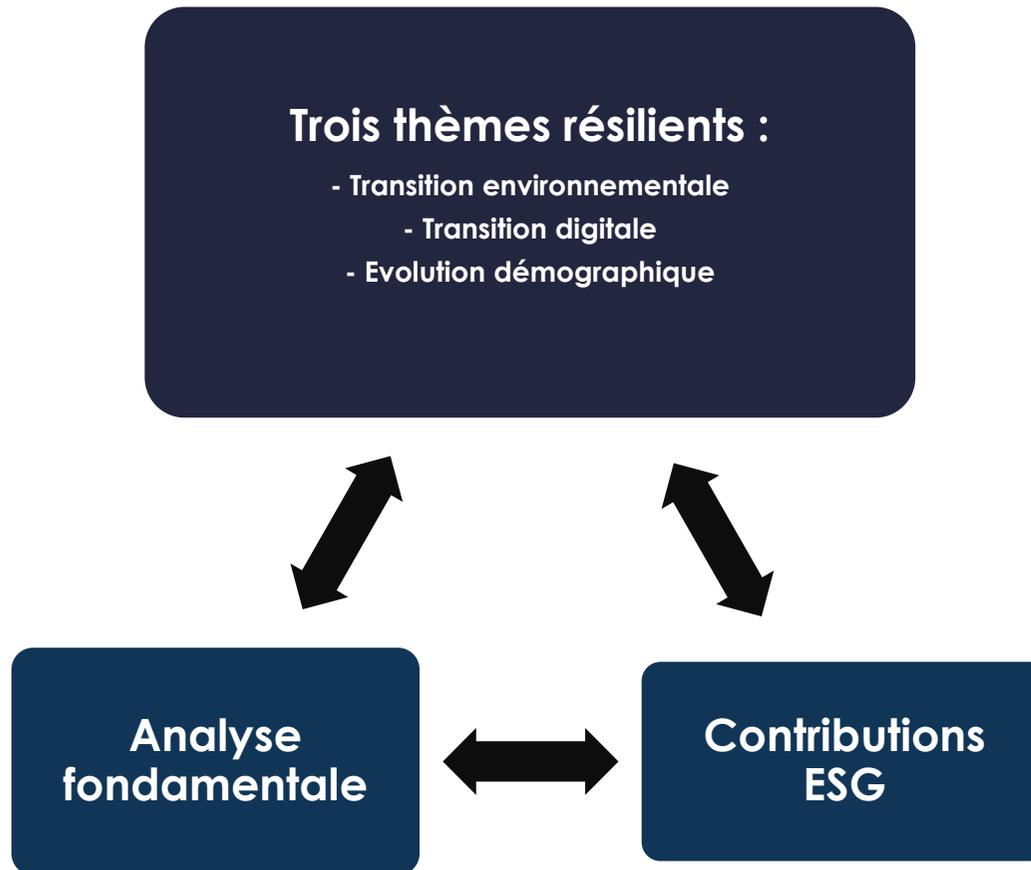
Etude technique

35-40 valeurs

Synthèse du processus



Dans un environnement « complexe »,
nous concentrons la stratégie sur des enjeux à forte visibilité



Engagement des sociétés et vote actionnarial

I **Engagement direct** des entreprises sur les thèmes liés à l'emploi et aux PAI.

II **Engagement collaboratif** : contribution à la Workforce Disclosure Initiative (WDI)

1. Prône **plus de transparence** sur les données sociales
2. Contribue à **améliorer les pratiques sociales** des entreprises et donc la qualité des emplois
3. Permet l'intégration de **données plus fiables** dans nos décisions d'investissement



III **Politique de vote** : Palatine AM a voté à 95% des AG pour lesquelles elle détenait des droits de vote au titre de l'exercice 2021 en Europe.



4

Le portefeuille

Les enjeux stratégiques du portefeuille

Positionnement / thèmes porteurs

Evolution démographique	Santé	Biomérieux, Sanofi
	Luxe & Cosmétiques	LVMH, Hermès, L'Oréal, Kering
Transition écologique	Efficacité énergétique	Schneider, Legrand, Air Liquide, Bureau Veritas
	Infrastructure	Vinci
Transition digitale	Semi Conducteurs	STMicro
	Software & SSII	CapGemini, Dassault Systèmes
	Publicité	Publicis

Pourquoi investir dans le fonds ?

Investir sur des valeurs françaises de qualité
Menant une politique sociale responsable
Pour donner du sens et de la valeur à vos investissements



5

Souscrire

Souscrire

Classification AMF	Actions Françaises
Code ISIN	Part D - FR0000930471
Indicateur de référence	SBF120 NR
Date de lancement	11/01/1988
Devise	Euro
PEA	Oui
Frais de gestion	1,196% TTC max
Commission de souscription	5,00 % (dégressif)



Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014

Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 Paris - 950 340 885 RCS Paris

Une société du groupe BPCE

Site internet : www.palatine-am.com - Tél : 01 55 27 95 37